



Distr. : générale
15 octobre 2012

Français

Original : anglais



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

**Vingt-quatrième réunion des Parties au
Protocole de Montréal relatif à des substances qui
appauvrissent la couche d'ozone**
Genève, 12-16 novembre 2012

**Questions portées à l'attention de la vingt-quatrième Réunion
des Parties pour examen et information**

Note du Secrétariat

Additif

I. Introduction

1. La section II du présent additif résume les travaux liés à la vingt-quatrième réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone entrepris depuis la finalisation de la note du Secrétariat (UNEP/OzL.Pro.24/2). Elle contient également une mise à jour des travaux supplémentaires du Groupe de l'évaluation technique et économique portant sur les demandes de dérogation pour utilisations critiques, la révision du *Manuel sur les demandes de dérogation pour utilisations critiques du bromure de méthyle* et les travaux intersessions menés par l'Équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique comme suite à la décision XXIII/10.

2. La section III contient des informations sur les questions que le Secrétariat souhaiterait porter à l'attention des Parties, notamment les questions relatives à la surveillance de la couche d'ozone et aux changements intervenus dans les effectifs du Secrétariat et du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal.

**II. Aperçu général des points inscrits à l'ordre du jour provisoire
de la vingt-quatrième réunion des Parties au Protocole
de Montréal**

**A. Demandes de dérogation pour utilisations essentielles pour 2013 (point 4 a)
de l'ordre du jour provisoire du segment préparatoire)**

3. À la trente-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal, les représentants de la Chine et les coprésidents du Comité des choix techniques pour les produits médicaux du Groupe de l'évaluation technique et économique présents à la réunion ont eu des entretiens bilatéraux au sujet de la demande de dérogation présentée par la Chine pour utilisations essentielles de chlorofluorocarbones (CFC) pour la fabrication d'inhalateurs-doseurs pour 2013. La Chine a fourni ultérieurement des renseignements supplémentaires concernant spécifiquement les inhalateurs-doseurs utilisant comme principes actifs des éléments de la médecine chinoise traditionnelle. Le Groupe de l'évaluation technique et économique a examiné ces renseignements mais s'est trouvé dans l'impossibilité de recommander 9 tonnes de CFC pour la

médecine traditionnelle chinoise. Il a proposé que la Chine envisage d'utiliser à cette fin des CFC prélevés sur sa quantité autorisée. La recommandation au titre des dérogations pour utilisations essentielles pour la Chine reste donc inchangée par rapport à la recommandation provisoire présentée à la trente-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée. Aucune autre Partie ayant présenté des demandes de dérogation n'a demandé que celles-ci soient réévaluées.

4. Des renseignements détaillés sur la réévaluation des demandes de dérogation figurent dans le document intitulé "Essential use nominations for MDIs: additional information for China essential use nomination 2013", daté d'octobre 2012, affiché sur le site du Secrétariat à l'adresse suivante : conf.montreal-protocol.org/meeting/mop/mop-24/presession/Background%20Documents/teap-2012-progress-report-volume1-addendum.pdf.

5. Un résumé des recommandations finales du Groupe de l'évaluation technique et économique concernant les demandes de dérogation pour utilisations essentielles figure ci-dessous au tableau 1.

Tableau 1

Demandes de dérogation pour utilisations essentielles présentées par les Parties et recommandations finales du Groupe

(en tonnes métriques)

| <i>Partie</i> | <i>Quantité approuvée pour 2012</i> | <i>Quantité demandée pour 2013</i> | <i>Recommandation finale</i> |
|---|-------------------------------------|------------------------------------|------------------------------|
| Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal | | | |
| Fédération de Russie : inhalateurs-doseurs | 212 | 250 | 212 |
| Fédération de Russie : industrie aérospatiale | 100 | 95 | 95 |
| Sous-total : Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 | 312 | 345 | 307 |
| Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal | | | |
| Chine : inhalateurs-doseurs | 532,04 | 446,52 | 386,82 |
| Sous-total : Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 | 532,04 | 446,52 | 386,82 |
| Total | 844,04 | 791,52 | 693,82 |

6. En mars 2012, le Secrétariat a reçu de la Fédération de Russie une nouvelle demande de dérogation pour utilisations essentielles de 130 tonnes de CFC-12 destinées au fonctionnement de matériel de refroidissement et de réfrigération en mer, à bord de 23 navires de sa flotte, pour 2013. Cette demande de dérogation est actuellement examinée par le Groupe de l'évaluation technique et économique, et des entretiens bilatéraux sont en cours entre le Groupe et la Fédération de Russie pour clarifier la situation. La recommandation du Groupe et son rapport d'évaluation seront soumis aux Parties pour examen dès que possible.

B. Demandes de dérogation pour utilisations critiques pour 2014 (point 4 b) de l'ordre du jour provisoire du segment préparatoire)

7. À la trente-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, le Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle a présenté ses recommandations initiales concernant les demandes de dérogation pour utilisations critiques reçues en 2012. Le Comité a rencontré les Parties concernées dans le cadre d'entretiens bilatéraux, en marge de la réunion, pour procéder à un échange de vues et recueillir des informations supplémentaires. Les trois Parties concernées ont souligné les problèmes afférant aux recommandations provisoires et présenté par la suite des renseignements supplémentaires ainsi qu'une demande de réévaluation. On trouvera dans le rapport final du Groupe de travail des informations détaillées sur les demandes de dérogation et leur évaluation par le Comité, sous l'intitulé "Evaluation of 2012 critical-use nominations for methyl bromide and related matters", affiché sur le site conf.montreal-protocol.org/meeting/mop/mop-24/presession/Background%20Documents/teap-CUN-report-october2012.pdf (pour les demandes de dérogation concernant les sols, voir les pages 20 à 36, et pour les demandes de dérogation concernant les marchandises et les structures, voir les pages 37 à 59).

8. Pour résumer, dans l'évaluation finale, les dérogations pour l'Australie et le Canada restent inchangées par rapport aux recommandations provisoires; en revanche, la dérogation des États-Unis d'Amérique pour la fumigation des fraises a été augmentée de 45,9 tonnes, sachant que le retrait de l'iodure de méthyle du marché aurait un impact sur la demande de dérogation pour 2014. La quantité recommandée au titre de la demande de dérogation présentée par les États-Unis pour les marchandises a également été augmentée de 0,253 tonnes. Le Comité n'est toutefois parvenu à aucun consensus sur la recommandation concernant la demande de dérogation pour la fumigation des fraisiers. Le rapport contenant l'avis minoritaire figure dans l'annexe II au rapport final du Comité (pages 65 à 73). S'agissant de la demande de dérogation présentée par les États-Unis pour la viande de porc fumée, les informations supplémentaires demandées à cette Partie ont été reçues, et le Comité a recommandé une dérogation de 2,466 tonnes. Les recommandations finales du Groupe sont récapitulées au tableau 2.

9. Les Parties souhaiteront peut-être étudier les nouvelles informations fournies par le Groupe et son Comité lorsqu'elles examineront les demandes de dérogation pour utilisations critiques du bromure de méthyle, et envisager la rédaction d'un projet de décision et son adoption subséquente.

10. Conformément à la décision XVI/4, le rapport final du Groupe sur les dérogations pour utilisations critiques contient (pages 60 et 61) le plan de travail et le budget proposés pour le Comité pour 2013. Aucune modification des hypothèses de travail standard du Groupe n'est proposée.

Tableau 2

Résumé des recommandations finales du Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle concernant les demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle présentées en 2012 pour 2014

(en tonnes métriques)

| <i>Parties présentant des demandes de dérogation (par secteur)</i> | <i>Demande de dérogation</i> | <i>Recommandation provisoire</i> | <i>Recommandation finale</i> |
|--|------------------------------|----------------------------------|------------------------------|
| 1. Australie | | | |
| Stolons de fraises | 29,760 | [26,784] | [26,784] |
| Riz conditionné | 1,187 | [1,187] | 1,187 |
| 2. Canada | | | |
| Stolons de fraises | 5,261 | [5,050] | [5,050] |
| Minoteries | 5,044 | [5,044] | [5,044] |
| 3. États-Unis d'Amérique | | | |
| Fraises | 415,067 | [343,740] | [389,640] |
| Marchandises | 0,740 | [0,487] | [0,740] |
| Minoteries/structures agroalimentaires | 22,800 | [22,800] | [22,800] |
| Porc fumé | 3,730 | [la demande n'a pu être évaluée] | [2,466] |
| Total | 483,589 | [405,092] | [453,711] |

11. À la trente-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, le Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle a proposé de réviser, si les Parties en faisaient la demande, le *Manuel sur les demandes de dérogation pour utilisations critiques du bromure de méthyle*, en vue de le soumettre à la vingt-quatrième Réunion des Parties pour examen, afin d'aider les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 à présenter leurs demandes de dérogation pour utilisations critiques en janvier 2013, si nécessaire. À la demande générale, exprimée par les Parties à la réunion du Groupe de travail à composition non limitée, le Comité a révisé le Manuel, en tenant compte du fait que les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 soumettraient éventuellement des demandes de dérogation pour utilisations critiques. La version révisée du Manuel ("Draft version 7") est affichée sur le site du Secrétariat de l'ozone à l'adresse suivante : conf.montreal-protocol.org/meeting/mop/mop-24/presession/Background%20Documents/Handbook%20CUN-version7-October2012.pdf. Les explications accompagnant les modifications apportées au texte figurent dans une note du Comité, également affichée sur le site, à l'adresse suivante : conf.montreal-protocol.org/meeting/mop/mop-24/presession/Background%20Documents/Note_by_MBTOC_on_draft_v7_CUN_hdbk.pdf.

12. Les Parties souhaiteront peut-être examiner les modifications proposées par le Comité et adopter éventuellement la dernière version du Manuel ("Draft version 7").

C. Questions de procédure concernant le Groupe de l'évaluation technique et économique et ses organes subsidiaires (point 6 de l'ordre du jour du segment préparatoire)

13. À la trente-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, l'Équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique créée pour travailler sur la décision XXIII/10 a présenté les résultats de ses travaux. Par la suite, un projet de décision sur les modalités de travail et l'organisation des travaux du Groupe de l'évaluation technique et économique a été présenté par les États-Unis d'Amérique. Ce projet de décision a ensuite été examiné et modifié par un groupe de contact, et le Groupe de travail à composition non limitée a convenu de le transmettre à la vingt-quatrième Réunion des Parties pour plus ample examen (voir le document UNEP/OzL.Pro.24/8, projet de décision XXIV/[F]). Le Groupe de travail à composition non limitée a également convenu de demander au Groupe de l'évaluation technique et économique de poursuivre les travaux entrepris dans le but : d'harmoniser la matrice des compétences actuelles et souhaitables des experts des Comités des choix techniques; d'envisager de réorganiser les Comités, y compris en revoquant le nombre de leurs membres et en considérant leurs besoins; en établissant les modalités de fonctionnement actuelles des Comités et en évaluant la configuration et les fonctions d'un organe de règlement des différends, pour plus ample examen par la Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

14. Les résultats des travaux intersessions menés par le Groupe de l'évaluation technique et économique figurent dans l'additif au rapport de l'Équipe spéciale sur la décision XXIII/10, volume 3 du rapport du Groupe paru en mai 2012, que l'on peut consulter sur le site <http://conf.montreal-protocol.org/meeting/mop/mop-24/presession/Background%20Documents/teap-decXXIII-10-TF-report-addendum-october2012.pdf>. L'Équipe spéciale s'est attelée aux tâches suivantes :

- a) Revoir et harmoniser les matrices des compétences actuelles et souhaitables des experts des Comités des choix techniques;
- b) Rassembler des informations sur la proposition tendant à créer un organe de règlement des différends et clarifier cette proposition.

15. L'Équipe spéciale a conclu que la tâche consistant à formuler des recommandations sur la réorganisation des Comités des choix techniques était complexe, exigeant des discussions approfondies au sein du Groupe de l'évaluation technique et économique et au sein de chacun de ses Comités. Faute de temps, ce dernier n'a pu achever cette tâche particulière, mais il a proposé de continuer de travailler sur les plans de réorganisation et la fourniture d'informations sur les modalités de travail des Comités, qui devraient être sa priorité pour 2013. Il a demandé le soutien et les orientations des Parties pour l'aider dans ses travaux.

III. Questions que le Secrétariat souhaiterait porter à l'attention des Parties

A. Les observations au sol et leur rôle dans la fourniture d'informations aux Parties au Protocole de Montréal

16. Ces dernières années, le Groupe de l'évaluation scientifique a été informé de sérieux problèmes liés au fonctionnement de plusieurs stations de mesure de l'ozone dans le monde. Plusieurs pays d'importance critique ont fait reculer leurs observations et leurs analyses. La dégradation de nombreuses séries de données d'observation crée des difficultés pour la communauté scientifique, qui en a besoin pour mener ses recherches sur les changements atmosphériques.

17. Les coprésidents du Groupe de l'évaluation scientifique ont écrit au Secrétariat de l'ozone pour porter cette importante question à l'attention des Parties au Protocole de Montréal et à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone. Ils craignent en effet que cette situation, si elle persiste, n'entrave sérieusement les efforts du Groupe pour fournir aux Parties des informations exactes dans le cadre des évaluations auxquelles il procédera dans les prochaines années. Les coprésidents ont préparé, à ce sujet, un document décrivant le rôle capital joué dans le passé par les données d'observation au sol et le rôle qu'elles doivent continuer de jouer maintenant et dans le futur pour que la communauté scientifique puisse répondre clairement aux questions posées par les Parties au Protocole de Montréal. Ce document est paru en tant que document d'information à l'intention des Parties (UNEP/OzL.Pro.24/INF/5).

B. Changements dans les effectifs du Secrétariat de l'ozone et du Fonds multilatéral

18. Suite au départ du Secrétaire exécutif adjoint du Secrétariat de l'ozone, M. Paul Horwitz, qui a démissionné de ses fonctions, Mme Megumi Seki a été sélectionnée pour occuper provisoirement le poste qu'il occupait. L'avis de vacance de poste visant à recruter un fonctionnaire permanent devrait paraître début 2013. Mme Ruth Batten, fonctionnaire d'administration (hors classe) du Secrétariat de l'ozone, devrait prendre sa retraite fin 2012. La possibilité de continuer d'employer Mme Batten en 2013 est actuellement envisagée afin d'assurer une transition sans heurt, puisqu'il va falloir lui trouver un remplaçant. Quant au poste de Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone, dans la décision XXII/21, les Parties ont demandé que le mandat de M. Marco González soit prolongé jusqu'en 2015. Comme suite à cette requête, le Secrétaire général de l'ONU a prolongé son contrat jusque fin octobre. En outre, Mme Maria Nolan, Administratrice principale du Fonds multilatéral, doit prendre sa retraite à la fin du mois de septembre 2013. Les chefs des programmes sur l'ozone de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel doivent eux aussi partir à la retraite en 2013; quant au poste de chef du Programme ActionOzone du Programme des Nations Unies pour l'environnement, la procédure de recrutement est en cours. Compte tenu de tous ces changements, et vu l'évolution des besoins du régime de protection de la couche d'ozone, les Parties souhaiteront peut-être envisager des mesures appropriées pour réduire au minimum les perturbations et assurer le succès continu de ce régime.

19. Le Secrétariat tient à saisir cette occasion pour remercier M. Paul Horwitz de sa contribution hors pair aux travaux du Secrétariat. Son dévouement, sa loyauté, son expérience et ses connaissances ont été un grand atout pour le Secrétariat et il sera profondément regretté.

C. Manifestations liées à la vingt-quatrième réunion des Parties

20. Plusieurs manifestations sont prévues en marge de la réunion, soit à l'heure du déjeuner, soit après les séances de l'après-midi. La liste de ces activités peut être consultée sur le site du Secrétariat au portail consacré aux conférences.
